

Objet : PARKING DE LA GARE, PARKING BELFORT, PARKING TOUR DE SAULT
Création de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les parkings souterrains de la Ville - Autorisation d'Urbanisme

Le Maire de la commune de Bayonne,

Vu l'article L.2122-22-24° du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Considérant que la démolition, la transformation ou l'édification de biens municipaux suppose le dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme,

Considérant que la Ville de Bayonne souhaite créer :

- 10 places de parking avec bornes de recharge électriques au parking de la Gare,
- 9 places de parking avec bornes de recharge électriques au parking Belfort,
- 1 place de parking avec borne de recharge électrique pour les véhicules de service au parking Tour de Sault.

Considérant que ces aménagements modifieront les conditions de sécurité incendie dans les établissements cités,

Considérant que les chantiers de la Ville de Bayonne seront réalisés dans le deuxième semestre 2024,

DECIDE

Dans ce cadre, de déposer au nom de la Ville de Bayonne pour ces opérations les demandes d'urbanisme réglementaires correspondantes.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée par voie dématérialisée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne.

Le Maire certifie que la présente
pièce a été publiée
par voie dématérialisée,
le : 18/06/2024

Par délégation du Maire
Marc Andrieu
Directeur général adjoint

Bayonne, le

17 JUN 2024

Par délégation du conseil municipal
Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne